



Commune de Gex

CARTE D'APTITUDE des SOLS à l'ASSAINISSEMENT AUTONOME

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Vert :** Terrain perméable en surface, pente faible ou nulle.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - épandage
- Vert 2' :** Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible
-> Filière conseillée : Fosse septique toutes eaux - épandage en pente
- Saumon* :** Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé
Rejet dans des tranchées d'épandage.

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Orange* :** Terrain moyennement perméable.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé
-> En cas de manque de place:
Filière conseillée: Filière compacte ou "innovantes"
voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitude des Milieux" et dans les filières techniques ci-jointes.
- Rouge* :** Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé étanche -Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
-> En cas de manque de place ou topographie difficile:
Filière conseillée: Filière compacte ou "innovantes"
voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitude des Milieux" et dans les filières techniques ci-jointes.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Gex sert à la disposition des particuliers, des cahiers des charges précisant pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'inscription de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au particulier une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute relatif aux propositions techniques faites par le particulier ou si le particulier souhaite réaliser une autre filière que celle présentée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Gex

Commune de VESANCY

ANNEXES SANITAIRES

VOLET : Eaux Usées

Zones d'assainissement collectif :

- Ø 200 Réseau EU (diamètre)
- Réseau EU projet
- Assainissement collectif existant.
- Lagunes Unité de traitement des eaux usées

Divers :

- Réseau hydrographique
- Contour PLU
- Mise à jour du bâti à titre indicatif
- Périmètre de protection de captage
- PI immédiat, PR rapproché, PE éloigné

Zones d'assainissement non collectif :

- Assainissement non collectif.

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLU en date du

Le Maire

